

NOTICE D'UTILISATION

KOHNEN

134, route d'Arlon
L-8008 STRASSEN

Tél. **26 31 33 15**

Fax 26 31 33 16

strassen@kohnen.lu

KOHNEN

26-30, avenue J.-F. Kennedy
L-9053 ETTELBRUCK

Tél. **81 62 02**

Fax 81 14 77

ettelbruck@kohnen.lu

INSTITUT KOHNEN

3, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

Tél. **22 38 08**

Fax 46 92 82

institut@kohnen.lu

CAON/016 rev. 0 - 07/05/2021

ORTHESE - APPAREIL DE VERTICALISATION



Vous venez de bénéficier d'un appareil orthopédique, dispositif médical sur mesure. Afin de vous garantir un confort maximal, merci de lire attentivement cette notice. Votre appareil a été fabriqué par un professionnel agréé, selon la prescription de votre médecin.

Sa confection a été réalisée à vos mesures, et il ne peut être utilisé que par vous-même. Les instructions concernant le port et l'utilisation de votre appareillage sont définies par votre médecin prescripteur : il faut les respecter strictement. Le numéro de l'appareil et la date de fabrication sont indiqués sur l'appareil.

Protection des données : Pour connaître le détail de la Politique de Protection des données mise en œuvre au sein du groupe Proteor, toutes demandes doivent être adressées au Délégué à la Protection des Données : contact@kohnen.lu

DESCRIPTION, PERFORMANCE ET DESTINATION DU DISPOSITIF :

Orthèse de maintien, sur mesure, de l'ensemble du corps en position érigée antérieure ou postérieure. L'orthèse peut être équipée de diverses adjonctions (socle muni de roulettes, tête-à-tablette ...)

Ce type de matériel a pour objectif le positionnement vertical dans un but thérapeutique.

CONDITIONS NORMALES DE MISE EN PLACE :

Ce dispositif nécessite le concours d'une ou deux tierces personnes pour la mise en place du patient, selon son poids et son handicap.

Le verticalisateur est positionné en position horizontale, les freins bloqués.

Après installation du patient dans la coque pelvi-pédieuse, toutes les sangles de maintien doivent être positionnées et serrées correctement, mais sans excès. Le patient peut alors être verticalisé.

CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION :

L'utilisation de ce matériel dépend essentiellement de l'aptitude et de la tolérance du patient.

L'utilisation de la tablette pour des activités ludiques permet une meilleure acceptation de l'appareillage.

Malgré la présence de roulettes, ce dispositif n'est pas conçu pour être utilisé comme moyen de locomotion. Les déplacements du patient dans son verticalisateur doivent toujours être faits par une tierce personne responsable.

Ce dispositif est prévu pour de petits déplacements sur une surface plane.

Les réglages et serrages ont été réalisés par nos soins afin de garantir une utilisation optimale et une sécurité de l'appareil (hors dispositif de fixation de la coque). Ceux-ci ne doivent en aucun cas être modifiés par une personne non habilitée.

En cas de modification morphologique et notamment en cas de prise de poids, ne pas hésiter à solliciter l'orthoprothésiste ou le médecin responsable de l'appareillage.

CONDITIONS D'ENTRETIEN :

La peau du patient doit être surveillée chaque jour.
En cas d'incontinence, il est conseillé de désinfecter l'assise régulièrement.

Un nettoyage avec un chiffon humide suivi d'un séchage doit être fait régulièrement, afin d'éviter que toute salissure n'entrave le bon coulissemement des différents éléments ainsi que la bonne fixation de la coque.

Toute apparition anormale de jeu dans les pièces métalliques, de même que toute pièce de solidarisation manquante (vis, rivet,...) doit être immédiatement signalée au fabricant.

CONDITIONS DE STOCKAGE/ELIMINATION :

Le dispositif doit être placé dans un lieu à température ambiante, non humide et éloigné d'une forte source de chaleur.

Votre appareillage peut être éliminé selon la législation en vigueur.

EFFETS SECONDAIRES :

Une utilisation prolongée peut provoquer des hyper-appuis qui sont à surveiller.

CONTÔLES :

Rester en contact avec le médecin responsable de l'appareillage et l'orthoprothésiste pour contrôler l'adaptation de l'orthèse pendant la durée du traitement.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être notifié à votre orthoprothésiste et aux autorités compétentes relatives aux dispositifs médicaux.

Une vérification des différents réglages doit être faite tous les deux ou trois mois, afin d'optimiser l'utilisation de l'appareillage en fonction de la croissance et des progrès obtenus.